

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 décembre 2016 à 18h00

Etaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HUGO-SIMON Isabelle, LUX Céline, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG Pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Etaient absentes :
- Mme HOFFMANN Véronique donne pouvoir à Mme BERNARD Armelle
- Mme LEPRUN Catherine donne pouvoir à M. GRANDIEU Dominique
- Mme MICHALAK Jocelyne donne pouvoir à M. BOUSSET Jean-François

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Prix de l'eau 2017
- Décision modificative n° 6 du Budget Général – Régularisation de crédits
- Convention de mise à disposition de service restauration collective avec Bassin de Pompey
- Questions diverses

Ajouts de délibérations

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

4 – Désignation de deux délégués au sein du nouveau comité Syndical intercommunal d'Eau et d'Assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle

5 – Tarifs Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 9 novembre 2016 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 26/2016 – Interventions durant les TAP de l'Association des Petits Débrouillards (atelier scientifique 5 sens) du 03/01 au 06/02/17, pour un montant de 1 192,75 €.

N° 27/2016 – Location d'un camion nacelle auprès de LORAMAT du 6 au 07/12/16 (réparation volée de toit Salle des Fêtes et volets Mairie) pour un montant de 432,00 € TTC.

1 - Prix de l'eau 2017

M. Lionel RISSE propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs du m³ et de l'abonnement du service des eaux comme suit :

	H.T.	Taux TVA	T.T.C.
Abonnement eau	8,7200 €	5,50 %	9,2000 €
Pour information : Abonnement assainissement	20,0000 €	10,00 %	22,0000 €
Prix du m3 d'eau part communale	0,7791 €	5,50 %	0,8220 €
Pour information :			
m3 assainissement (non voté à ce jour)	1,7000 €	10,00 %	1,8700 €
Redevance pollution (eau)	0,3500 €	5,50 %	0,3693 €
Redevance collecte (assainissement)	0,2330 €	10,00 %	0,2563 €
Total m3	3,0621 €		3,3176 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du m3 et de l'abonnement du service des eaux pour l'année 2017 comme désigné ci-dessus.

2 - Décision modificative n° 6 du Budget Général – Régularisation de crédits

M. Lionel RISSE informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer quelques ajustements de crédits se décomposant comme suit :

Art.-Op.	Désignations	Montants	Art.-Op.	Désignations	Montants
10226	Taxe Aménagt --> B.Pompey	10 000,00	10226	Taxe d'Aménagement	20 000,00
2051-1514	Logiciel cimetièrè	1 438,00	024	Vente parcelle EHPAD	150,00
2051-1608	Site internet communal	2 907,00	1321-1109	Sub.Peinture int.église (RP)	-6 000,00
2183-1514	Logiciel cimetièrè	-1 438,00	1321-1502	Sub.Réhabilitation école (RP)	-5 000,00
2183-1608	Site internet communal	-3 000,00	1321-1502	Sub.Réhabilitation école (Préf)	35 727,00
2313-1502	Réhabilitation école	-9 907,00	1322-1506	Sub.élec église+MPT (Région)	3 636,00
			1328-1203	Sub.travaux écl.pub. (SDE54)	3 283,00
			1641-1502	Emprunt réhabilitation école	-51 796,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements et ouvertures de crédits comme désignés ci-dessus.

3 - Convention de mise à disposition de service restauration collective

M. le Maire expose que dans le cadre de la compétence « restauration collective et service des repas dans les cantines scolaires » reprise par le Bassin de Pompey, il convient de mettre à disposition de cette EPCI les services nécessaire à l'exercice de cette compétence. La mise à disposition, à temps non complet, dont la convention est annexée à la présente délibération, concerne le service de restauration, l'encadrement des enfants durant la pause méridienne (11h30-13h30) et les tâches administratives. La Commune s'engage à mettre à disposition de l'EPCI le personnel nécessaire pour assurer les services mis à disposition ainsi qu'à respecter les normes d'encadrement des enfants et veiller au remplacement des agents en cas d'absence (maladies, formations, ...)

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de M. le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre le Bassin de Pompey et la Commune de FAULX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition des agents listés en annexe 1 au bénéfice du Bassin de Pompey et autorise M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 01/01/2017.

4 – Désignation de deux délégués au sein du nouveau comité Syndical intercommunal d'Eau et d'Assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté du 24 octobre dernier, M. le Préfet a autorisé la fusion du Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du bassin de Pompey avec le syndicat des eaux Obrion-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, il convient de désigner deux délégués pour représenter la Commune au sein du nouveau comité Syndical intercommunal d'Eau et d'Assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle et propose de nommer : M. GRANDIEU Dominique et M. GERARDIN Daniel.

M. le Maire précise que M. GERARDIN Daniel a participé à la première réunion vendredi 02/12/16 à 17h30 pour débattre d'une stratégie afin de fixer les règles de fonctionnement. Il y aura deux représentants par commune et l'élection du nouveau comité doit se tenir au plus tard le 27/01/2017.

M. BOUSSET Jean-François s'inquiète quant à l'éventuelle augmentation de la participation communale compte tenu des moyens communs du Syndicat des Eaux de la Seille et de l'Obrion-Moselle.

M. GERARDIN Daniel répond que pour l'instant les participations ne sont pas fixées et M. le Maire précise qu'au vu des éléments présentés il n'est pas prévu d'augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. GRANDIEU Dominique et GERARDIN Daniel délégués au sein du nouveau comité Syndical intercommunal d'Eau et d'Assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle.

5 – Tarifs Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Mme HUGO-SIMON Isabelle rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 1 du 09/11/2016 qui fixait les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires à compter du 01/01/2017 et informe les membres présents qu'il convient :

- d'ajouter aux tarifs TAP un nouveau tarif en cas de garde alternée, soit :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<750	QF>ou=750	QF<750	QF>ou=750
Temps d'Activités Périscolaires				
- Forfait mensuel (1)	13,50 €	16,20 €	16,20 €	18,9€
- Forfait mensuel garde alternée (1)	6,75 €	8,10 €	8,10 €	9,45 €
- Pénalité pour retard d'inscription ou désistement	30,00 €			

(1) Obligatoirement inscription à l'année scolaire complète.

Forfait = 36 semaines d'école x 3 h = 108 heures x tarifs actuels
10 mois

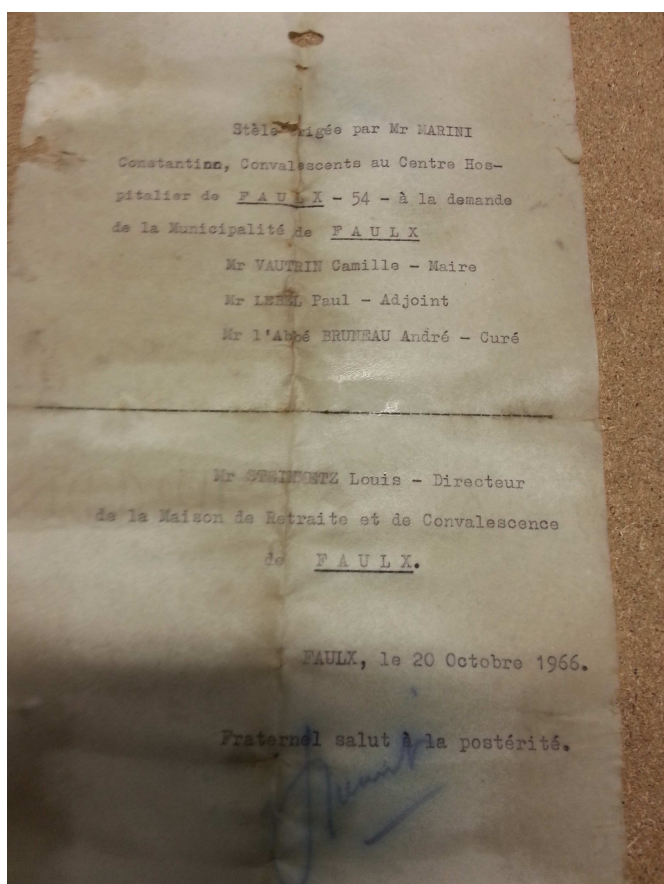
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des TAP comme désignés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. GRANDIEU Dominique :

- PLUi : M. le Maire informe que la Commission Communale PLUi s'est réunie les 28/11 et 06/12/16 et demande aux membres de cette Commission d'être très attentifs sur les dires et les faires à venir. Nous allons recevoir le calendrier des réunions 2017 avant mars pour l'élaboration du PADD. M. RISSE Lionel précise que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document obligatoire qui définit les orientations que la commune souhaite donner à son Plan Local d'Urbanisme en ce qui concerne l'habitat, les transports et déplacements, ... M. le Maire propose que des réunions du Conseil Municipal aient lieu pour informer tous les membres.

- Saint-Etienne : Lors du démontage de l'ancien socle, afin de disposer le nouveau, les agents techniques ont découverts cet écrit :



La nouvelle statue sera installée le 26/12/16 au matin et dévoilée ce même jour à 18h. Les membres du Conseil Municipal et de la paroisse seront conviés à cette cérémonie qui coïncide avec la Saint Etienne et qui sera suivi d'un verre de l'amitié à la Maison Pour Tous.

Mme LEPRUN Catherine s'occupe de ce projet.

M. RISSE LIONEL :

- Comité des Fêtes :

. Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 11 décembre 2016 à 15h30 à la Salle des Fêtes avec un spectacle et la distribution, aux enfants scolarisés à Faulx de goûters, friandises et bons d'achat.

. La distribution des calendriers est terminée, les membres de l'Association ont reçu un bon accueil.

- Urbanisme : Il y a eu en 2016 : 7 permis de construire et 26 déclarations préalables déposés en Mairie. Tous ces documents sont consultables en Mairie dont la liste est disponible au tableau d'affichage.

M. GERARDIN Daniel et DURANG Pascal présentent au Conseil Municipal le diaporama des propositions d'aménagement concernant la restauration et la renaturation du ruisseau de la Mauchère qui leur a été présenté par le Bureau d'Etudes IRH lors des réunions des 27 septembre et 22 novembre derniers.

Ils précisent que ce Bureau d'Etudes a été, suite à une consultation, retenu par le Bassin de Pompey qui a la compétence de ce projet qui a démarré en 2012.

Ce dossier concerne les communes de Montenoy, Faulx, Malleloy et Custines pour une longueur totale de 8,6 Km de cours d'eau, dont environ 4,5 Km sur le territoire de Faulx.

Un état des lieux, des propositions, des estimations et des priorisations ont été effectués.

Suite à la première réunion, des remarques avaient été formulées mais très peu ont été prises en compte. Après la deuxième réunion, un courrier a été adressé le 29 novembre dernier à Mme Odile BEGORRE-MAIRE, Vice-Présidente du Bassin de Pompey, déléguée à l'environnement et transition énergétique, pour lui faire part des priorités de la commune et notamment celles concernant la sécurité liée aux inondations. La prochaine réunion est prévue début janvier 2017.

M. AUBERTEIN Hubert :

- Informations Maire info : M. AUBERTEIN Hubert demande à M. le Maire s'il a été informé quant à la :

. mise à disposition des familles, qui le souhaitent et lorsqu'un de leur proche décède, d'une salle pour y célébrer des funérailles républicaines. M. le Maire répond que cette mise à disposition n'est pas obligatoire car la commune ne dispose pas de salle pouvant être utilisée pour des funérailles. Mme LUX Céline répond que ce nouveau texte est lié à la suppression des chambres funéraires dans les EHPAD et l'obligation de faire partir le corps dans les 24 heures après le décès.

. baisse des recettes fiscales liée à la suppression de la demi-part de veuvage. M. le Maire répond que les services fiscaux avait informé les communes en mars dernier que les bases des 3 taxes étaient erronées et avaient adressé une simulation de calcul pour diminuer ces bases et ne pas avoir de mauvaises surprises en fin d'année. La Commune avait donc anticipé cette baisse de recette.

Pour clore cette séance, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu le lundi 12/12/16 à 18h00 à la Maison Pour Tous afin de porter à la connaissance des administrés les dossiers en cours même s'ils ne sont pas concrétisés.

La séance est levée à 19h43